



Adresse sur passeport d'un enfant mineur

Par **Antoinée**, le **16/08/2008** à **01:14**

bonjour, rnsituation : un couple non marié, non pacsé a un enfant .rn- séparation en 2006 . (ils ne vivent plus dans la même commune)rn- jugement en 2007 : pas de garde alternée pour l'enfant, résidence fixée chez un des parents avec droit de visite et d'hébergement élargi pour l'autre .rn- en 2007, le parent chez lequel réside l'enfant fait faire une carte d'identité pour cet enfant mineur en produisant le jugement .rn- en 2008 le parent chez lequel ne réside pas l'enfant fait faire un passeport pour cet enfant mineur à sa propre adresse et n'en informe pas le parent chez lequel l'enfant réside officiellement . (n'informe pas non plus la Mairie de la situation)rn- le parent chez lequel l'enfant réside apprend par hasard (et pas par le parent qui l'a fait faire !) l'existence de ce passeport plusieurs mois plus tard .rnque peut-on faire ?rndes poursuites ou des sanctions sont-elles envisageables ?

Par **Tisuisse**, le **16/08/2008** à **18:31**

Voyez la préfecture, service des passeports.